Mobilisation contre le procès des non-jeûneurs d'Ain El Hammam

samedi 25 septembre 2010, par GRÜNBERG Karl (Date de rédaction antérieure : 15 septembre 2010).

« solidaritéS » N° 173 rapportait l'arrestation le 13 août à Ain El Hammam de deux ouvriers et leur inculpation d'offense à l'Islam en vertu du code pénal algérien.

solidaritéS (numéro 173) a rapporté l'arrestation le 13 août à Ain El Hammam de deux ouvriers et leur inculpation d'offense à l'Islam sur la base de l'article 144 bis 2 du code pénal algérien. A la veille du ramadan, le Ministre algérien des affaires religieuses, Abdellah Ghoullamallah affirmait que « la liberté est assurée en Algérie. Seulement cette liberté ne concerne que la politique et non la religion ! ».
Plusieurs journaux algériens, El Watan (La Patrie), Le Matin, Liberté, informent sur cette répression et sur la mobilisation internationale qu'elle suscite. qui doit s'élargir pour l'acquittement de tous les non-jeûneurs. En effet, selon El Watan, dix autres personnes ont été arrêtées le 31 août 2010à Bejaïa.

Vendredi 3 septembre, *El Watan* (La Patrie) titre : Procès des deux non-jeûneurs d'Ain El Hammam : vague d'indignation internationale. Ce journal cite les mouvements et les organisations internationales qui se son joints à l'appel lancé sur internet ACOR SOS Racisme une ONG suisse pour rappeler à l'Algérie qu'elle a ratifié les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme pour conclure : *« On le voit bien, l'Algérie, qui aurait pu se passer d'une telle publicité, renforce son image d'un pays intolérant et peu respectueux des différences religieuses »*, écrit -il.

Lundi 6 septembre, *Liberté* titre « Après l'arrestation des non-jeûneurs de Aïn El Hammam (Tizi Ouzou). Elan de solidarité internationale ».

Samedi, 11 Septembre 2010, *Dernières Nouvelles d'Algérie* donne la parole à Salem Fellak, l'un des deux non-jeûneurs interpellés à Aïn El Hammam qui témoigne dans les colonnes de ce journal : *« Je ne m'excuse de rien et je ne regrette rien ! J'ai le droit de ne pas faire carême. Je suis chrétien et jusqu'à preuve du contraire, la constitution algérienne garantit le respect des libertés individuelles. »*

Parmi les premiers participants se comptent de nombreux mouvements et personnalités et notamment :

Appel international contre le procès de deux non-jeûneurs
http://www.facebook.com/home.php#!/event.php?eid=153895731287666&ref=mf

P.-S.

* Ecris pour « solidaritéS » n°174 (16/09/2010).